

# COMMUNIQUÉ DES ÉLUS A suite à publication du mouvement de mutation

## **Le second mouvement de mutation des inspecteurs des Finances publiques est sorti dans le cadre des lignes directrices**

Les craintes que nous avons, sont désormais réalité !

Le changement permanent des règles de mutation depuis cinq ans ne fait que scléroser le mouvement.

Le taux de satisfaction est de 66 %, dont 74 % obtiennent leur première ligne. Pour les agents ayant une situation prioritaire le taux de satisfaction est de 79%.

La suppression du quota de 50 % au titre d'une demande prioritaire rend de plus en plus difficile une mutation pour convenance personnelle.

Plus d'un tiers des départements ne sont ouverts qu'aux prioritaires. Dans les DOM , la situation est toujours aussi catastrophique, très peu d'entrées et des dizaines de collègues, prioritaires ou non, restant sur le carreau.

Ces nouvelles règles et l'utilisation que la direction générale en fait, n'incitent pas ces collègues à passer des concours, entraînant de fait une situation défavorable pour les ultra marins.

En outre, la multiplication des postes au choix (Dircofi, relocalisation,...) contribue à restreindre les possibilités de mutation sur un département.

Le télescopage des mouvements des titulaires et des stagiaires génère un réel et légitime sentiment d'injustice chez les collègues. Des titulaires malheureux qui n'obtiennent pas satisfaction voient arriver des stagiaires le même jour sur un même département...A titre d'exemple dans le Finistère, 10 stagiaires arrivent pour **ZÉRO** titulaire !

D'autant que le différentiel entre le mouvement de première affectation des stagiaires et le mouvement définitif après évaporation sur des postes au choix, met en évidence que ce différentiel n'est pas toujours comblé par les titulaires.

Pire en Île-de-France, par exemple, certaines directions accueillent davantage de stagiaires que de titulaires.... A titre d'exemple dans le si populaire département de Seine Saint Denis, 65 stagiaires pour 2 titulaires. On croit rêver !

Bientôt les titulaires devront repasser le concours pour obtenir leur département dans le cadre du mouvement des stagiaires, voir le demander en qualité de contractuel.

**La CGT Finances Publiques revendique des règles de mutation nationale avec une affectation la plus fine possible : géographique sur une résidence (au sens de la commune ou de l'arrondissement sur Paris, Lyon et Marseille) et fonctionnelle sur une mission/structure. La CGT réitère son opposition à l'existence de poste à profil. Elle revendique également le retour à un mouvement unique titulaires/stagiaires ou ces derniers prendraient rang en fonction de leur reclassement. Nous exigeons aussi de véritables instances paritaires sur la mobilité et les promotions, seules instances garantissant la transparence pour les agents sur les actes de gestion les concernant et la défense de leur dossier.**

